

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie FOUQUET-ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAIN, Mme Sylvie COLLIN, M. Yvan LEMETAYER, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Sébastien RAULT, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : M. Christophe GACEM excusé, Mme Marion HAAS, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoit RABEL excusé (procuration à Mme MAO), Mme Danielle RENARD.

Secrétaire : Mme MAO.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Organisation scolaire rentrée 2018/2019.

Délibération n° 2018/01/11- 01

Mme Fouquet-Alary indique que le conseil d'école s'est réuni lundi 8 janvier 2018 et a voté ainsi qu'il suit sur l'organisation scolaire pour la rentrée de septembre 2018 :

- Semaine de 4 jours : 10 voix
- Semaine de 4.5 jours : 6 voix.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur l'adoption de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours selon les jours et horaires suivants :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 45 à 16 H 15.

Ce projet d'organisation sera adressé, d'une part, à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale d'Avranches qui le retransmettra ensuite avec son avis à M. le Directeur académique et, d'autre part, à la Communauté d'Agglomération Mont St Michel Normandie en vue de l'étude de l'organisation d'un accueil pour le mercredi matin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Extension éclairage public « rue des Ecoles »

Délibération n° 2018/01/11-02.

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public « Rue des Ecoles».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût de ce projet est de 4 250 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune s'élève à environ 3 350 €.

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de :

- décider la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public « Rue des Ecoles»,
- demander au SDEM que les travaux soient achevés pour le 1^{er} trimestre 2018,
- d'accepter une participation de la commune 3 350 €,
- de s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Ouverture de crédits en section d'investissement.

Délibération n° 2018/01/11-03.

Afin de régler avant le vote du budget primitif des dépenses d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir les crédits suivants :

- | | |
|--|-------------|
| - compte 2188 - autres immobilisations corporelles | 6 500.00 € |
| - compte 2313- opération 161 « halte randonneurs » | 60 200.00 € |
| - compte 2315 – opération 162 « voirie 2017 » | 2 000.00 € |

Ces crédits seront repris au budget 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Rapport annuel sur l'eau 2016 du SIAEP AVRANCHES EST.

Délibération n° 2018/01/11-04

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016 a été transmis en mairie par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Avranches Est dont la commune fait partie. Il est tenu à la disposition du public en mairie.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport.

Organisation repas des Aînés du 28 janvier 2018.

Les membres du conseil municipal ont été invités à donner leurs disponibilités pour le service et la mise en place des tables.

Questions diverses

- Renouvellement de l'adhésion au service de fourrière de l'association Passerelles Vers l'Emploi
Délibération n° 2018/01/11-05.

Mme le Maire indique que la participation communale pour le renouvellement de l'adhésion au service fourrière passe de 0.47 € à 0.49 € par habitant.

Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion chaque année (sauf modification de tarif qui sera alors à nouveau soumise au conseil) et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire.

- INSEE – populations légales au 1^{er} janvier 2018 : Mme le Maire indique que les chiffres des populations légales transmis par l'INSEE sont les suivants : population municipale 2 017 ; population comptée à part 81 et population totale 2 098.

- Mme le Maire fait part du vandalisme sur la commune dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier. Une trentaine de voitures ont eu des pneus crevés. La gendarmerie poursuit ses recherches.

- Mme le Maire fait part des devis signés en investissement dans la cadre de la délégation marchés publics.

- Mme le Maire indique que le contrôle des poteaux incendie n'étant plus assuré par les pompiers, contact a été pris avec le SDeau50 pour la mise en place d'une convention pour effectuer le contrôle réglementaire qui sera à la charge financière de la commune.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 11/01/2018

- Remerciements pour subvention : Mme le Maire fait part des remerciements reçus du Comice Agricole du Canton d'Avranches pour le versement de la subvention 2017.
- Mme le Maire donne lecture du mail reçu de M. et Mme JAN habitant le Petit Chanet sur l'entretien du chemin.
- Prochain conseil : sauf urgence, il aura lieu le 20 février